

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
DIVISION N° : 08-JOLIETTE  
COUR N° : 705-11-010412-162  
DOSSIER N° : 41-2135235

COUR SUPÉRIEURE  
Chambre commerciale

**DANS L'AFFAIRE DE LA  
FAILLITE DE :**

**LOGITRA INC.**, personne morale dûment constituée  
en vertu de la loi, ayant son siège social et son  
principal établissement commercial au 346, rue des  
Busards, Mascouche, Québec, J7K 0B7

Faillie

– et –

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.** (Martin  
Franco, CPA, CA, CIRP, SAI, responsable désigné),  
ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-  
de-Montréal, bureau 500, Montréal, Québec, H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS  
SUR L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE**  
Instruction n° 30

Un des principes fondamentaux de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* est l'autonomie administrative des créanciers et il est prévu une première assemblée des créanciers afin que ceux-ci puissent discuter de leurs intérêts collectifs dans l'administration de l'actif.

## **A. Historique**

Logitra Inc. (« **Logitra** » ou la « **Société** ») a été fondée en 2011 et œuvrait dans le domaine de la conception de logiciels informatiques.

Le siège social de la Société était situé au 346, rue des Busards, Mascouche, Québec, J7K 0B7.

### États financiers

À titre informatif, vous trouverez ci-après les états des résultats de Logitra pour les exercices terminés les 31 mars 2014, 2015 et 2016. De plus, vous trouverez ci-joint, également à titre informatif, les bilans de Logitra aux 31 mars 2014, 2015 et 2016 :

Logitra Inc.	2016	2015	2014
États des résultats (Note 1) (\$)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
<b>Chiffre d'affaires</b>	-	-	-
<b>Frais d'exploitation</b>			
Fournitures informatiques	1,544	447	304
Taxes et permis	83	233	-
Honoraires professionnels	3,800	4,953	1,110
Frais bancaires	72	176	65
Intérêts et pénalités	-	5,436	622
	<u>5,499</u>	<u>11,245</u>	<u>2,101</u>
<b>Perte nette</b>	<b>(5,499)</b>	<b>(11,245)</b>	<b>(2,101)</b>

**Note 1:**

Les états des résultats ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

Logitra Inc.	2016	2015	2014
Bilan aux 31 mars (Note 1) (\$)	(non audité)	(non audité)	(non audité)
<b>Actif</b>			
Encaisse	26	704	198
Souscription à recevoir	-	-	200
Débiteurs	-	1,038	122
Impôts sur les bénéfices	-	13,888	29,781
Actifs incorporels	427,458	352,940	269,319
	<u>427,484</u>	<u>368,570</u>	<u>299,620</u>
<b>Passif</b>			
Créditeurs	10,095	11,532	37,628
Billet à payer	-	26,454	26,454
Dus à un actionnaire	92,304	-	85,072
	<u>102,399</u>	<u>37,986</u>	<u>149,154</u>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital-actions	371,805	371,805	180,442
Déficit	(46,720)	(41,221)	(29,976)
	<u>325,085</u>	<u>330,584</u>	<u>150,466</u>
	<u>427,484</u>	<u>368,570</u>	<u>299,620</u>

**Note 1:**

Les bilans ci-dessus sont selon les livres et les registres de la Société.

Causes de la faillite

Depuis sa fondation, la Société n'a jamais été en mesure de générer des revenus et ses opérations étaient financées par une société affiliée (JP Gendron Inc.). En raison de ses propres difficultés financières, la société affiliée n'était plus en mesure de financer les opérations déficitaires de la Société. Pour ces raisons, le 16 juin 2016, la Société a fait cession de ses biens et Restructuration Deloitte Inc. (« **Deloitte** ») a été nommée syndic à la faillite de Logitra (« **Syndic** »).

**B. Évaluation préliminaire du Syndic des éléments d'actif et de passif**

Vous trouverez ci-dessous le sommaire des actifs et des passifs de Logitra au 15 juin 2016 qui inclut la valeur estimative de réalisation des actifs de Logitra ainsi que le déficit estimatif des créanciers suivant la distribution des fonds provenant de la réalisation des actifs.

Logitra Inc. Sommaire des actifs et des passifs Au 15 juin 2016 (\$)	Valeur aux livres au 15 Juin 2016 (non audité)	Valeur de réalisation estimative (Note 1)
<b>Actifs</b>		
Encaisse	346	346
Actifs incorporels	446,174	-
	<b>446,520</b>	<b>346</b>
<b>Passifs</b>		
Créanciers garantis (employés)		2,000
Créancier garanti		20,381,465
Créanciers non garantis (Note 2)		8,428
		<b>20,391,893</b>
<b>Déficit</b>		<b>(20,391,547)</b>

*Note 1:*

*Valeur de réalisation estimative avant tout coût lié à l'administration de la faillite et à la liquidation des actifs.*

*Note 2:*

*Les créanciers ont le fardeau de prouver leurs réclamations et seuls les créanciers avec des réclamations prouvées dans le cadre des procédures de faillite constitueront des réclamations valides et pourraient avoir droit à un dividende dans le cadre de ces procédures (c.-à-d. dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles et un dividende serait versé aux créanciers non garantis).*

Les valeurs attribuées aux éléments d'actif de Logitra dans le sommaire des actifs et des passifs ont été estimées comme suit :

- Encaisse : Le solde de l'encaisse a été estimé à l'aide des relevés bancaires disponibles les plus récents.

La Banque Nationale du Canada (« **BNC** » ou le « **Créancier garanti** ») détient une hypothèque de premier rang sur l'universalité des biens meubles. La créance est d'environ 20 381 465 \$. En date du présent rapport, le Syndic n'a pas encore obtenu d'avis juridique indépendant sur la validité et l'opposabilité des sûretés de la BNC sur les actifs de Logitra. Le Syndic a toutefois l'intention d'obtenir cet avis juridique indépendant avant que tout fonds soit distribué à la BNC en sa qualité de créancier garanti.

### **C. Mesures conservatoires et de protection**

Le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- Ouverture d'un compte en fidéicommiss à la BNC;
- Fermeture des comptes bancaires de Logitra et demande de transfert des fonds au Syndic.

### **D. Réclamations prouvables**

À la date de la rédaction du présent rapport et considérant le nombre relativement réduit des preuves de réclamation reçues, le Syndic n'est pas en mesure d'établir s'il y a une différence notable entre les montants déclarés et ceux prouvés.

### **E. Transactions révisables et paiements préférentiels**

À la date de la rédaction du présent rapport, le Syndic n'a pas terminé son analyse des transactions effectuées par la Société antérieurement à sa faillite. Cette analyse sera terminée au cours des prochaines semaines et le Syndic fera alors rapport aux inspecteurs de ses conclusions.

### **F. Réalisation prévue et distribution projetée**

Compte tenu du fait que l'ensemble des éléments d'actif de la Société est grevé en faveur des créanciers garantis, le Syndic est d'avis qu'un dividende ne sera vraisemblablement pas versé aux créanciers non garantis puisqu'il est improbable que la valeur de réalisation des éléments d'actif excède le montant des sommes dues auxdits créanciers garantis.

### **G. Autres**

Un dépôt a été reçu par le Syndic de la part de Transport Médicar Inc. (société mère de Logitra) afin de garantir les honoraires et les débours du Syndic pour l'administration de la présente faillite.

Restructuration Deloitte Inc. agit également à titre de syndic à la faillite de JP Gendron Inc. (société également détenue par Transport Médicar Inc.).

**FAIT À MONTRÉAL**, ce 6<sup>e</sup> jour de juillet 2016.

**RESTRUCTURATION DELOITTE INC.**  
Ès qualités de syndic des actifs de Logitra Inc.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martin Franco', written over a horizontal line.

Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI  
Premier vice-président